

## PROGRAMME AIDE SOIGNANT(E) EN APPRENTISSAGE

### Promotion 2022

Créé le 02/12/2021

Maj le 15/12/2021

#### **Le métier d'aide-soignant(e) :**

L'aide-soignant(e) exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique. Les missions et les activités de l'aide-soignant auxquelles sont associés des soins, sont définies dans le référentiel d'activités de l'arrête du 10 juin 2021.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

#### **Le programme :**

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois, du 03 janvier 2022 au 31 décembre 2022 ou 30 juin 2023, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation.

La formation préparant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est une formation professionnalisante. Elle comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique pour un cursus complet, en institut et en stage, réparties comme suit :

- Formation théorique et pratique en institut de formation : 770 heures soit 22 semaines,
- Formation en milieu professionnel : 770 heures soit 22 semaines.

La participation de l'apprenant aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

La formation Aide-Soignant(e) (durée 44 semaines) est composée de 5 blocs déclinés en 10 modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants.

Autorisé par

Un planning sur la durée de formation d’alternance est mis en place et communiqué aux entreprises, la présence chez l’employeur est ainsi définie. Les apprenants bénéficiant d’équivalence de formation ou d’allègement auront des cursus partiels.

L’apprentissage théorique et pratique porte sur l’acquisition de 5 blocs de compétences au travers de 10 modules de cours :

<b>Bloc 1</b> Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<b>M1</b> Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	<b>M2</b> Repérage et prévention des situations à risque
<b>Bloc 2</b> Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	<b>M3</b> Evaluation clinique d'une personne
	<b>M4</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement ; AFGSU 21h
	<b>M5</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
<b>Bloc 3</b> Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<b>M6</b> Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	<b>M7</b> Accompagnement des personnes et communication avec les pairs
<b>Bloc 4</b> Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<b>M8</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
<b>Bloc 5</b> Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques	<b>M9</b> Traitement des informations
	<b>M10</b> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d’accompagnement et d’aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

### **Modalités d'examen :**

Un portfolio permet d’assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l’apprenant et d’évaluer l’acquisition progressive de ses compétences. L’évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences. En fonction des modules concernés, l’évaluation peut être réalisée en situations simulées.

L’élève doit obtenir une note au moins égale à **dix sur vingt à chaque module** de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

L’accès à la certification est ouvert aux élèves n’ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d’absence justifiée, non rattrapée, sur l’ensemble de la formation.

Le diplôme d’Etat d’aide-soignant s’obtient par la validation de l’ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d’évaluation définis dans le référentiel de certification. La certification est soumise à l’avis d’un jury régional.

## *Temps de formation :*

### REPARTITION FORMATION THEORIQUE ET CLINIQUE EN FONCTION DU CURSUS

	Complet	Bac ASSP	Bac SAPAT	TPAVF
Accompagnement pédagogique individualisé (API)	35H	35h	35h	35h
Suivi pédagogique individualisé (SPI)	7h	7h	7h	7h
Travaux personnels guidés (TPG)	35h	35h	35h	35h
<b>FORMATION THEORIQUE EN CENTRE</b>	700	406	511	567
<b>STAGE</b>	770	350	490	595

## *Moyens techniques :*

- Salles de formation équipées en WIFI, vidéoprojecteur et tableau blanc
- Ordinateurs
- Plateau technique équipé : studio pédagogique, salle de simulation
- Equipements : matériels d'entretien bionettoyage, matériels d'aide à la mobilisation (fauteuil, déambulateurs, lève-malade...), lits médicalisés, matériels de surveillance médicale (tensiomètre, saturomètre, stéthoscope...)